

Comprendre votre facture d'eau et d'assainissement

1 Vos références
 Contrat n° 000000
 Id. Espace Abonnés : 000000 Mot de passe : AAAAAA

Adresse du lieu desservi : **numéro et rue**
Code postal + Commune

SGC BAR LE DUC
 24 AVENUE DU 94EME RI
 55013 BAR LE DUC

Prénom NOM
 numéro et rue
 Code postal + COMMUNE

2 Adresse postale :
 Comm. d'Agglomération Bar-Le-Duc Sud Meuse
 Service Eau Assainissement
 12 Rue Lapique - BP 60559
 55012 BAR LE DUC
 SIRET 200 033 025 00038
 Site internet : www.meusegrandsud.fr

Les réclamations sont à adresser :
 - par courrier (adresse ci-dessus)
 - par e-mail : contact.eau@meusegrandsud.fr

7 Nous contacter :
 Tél : 03.29.79.56.10

Bureaux : 35 rue du Docteur Nève à BAR LE DUC

Horaires d'accueil :
 Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00
 13h30 à 17h30
 Dépannage 24h/24 : 03.29.79.56.00

3 Facture réelle n° 2021-00-00-000000 du 09/12/2021
 Eau et Assainissement
 Consommation du 26/10/2020 au 02/11/2021

4 Voici la présentation simplifiée de votre facture

Votre consommation d'eau		Détail au verso
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) :	0,00410 €	40 m ³
Abonnement		25,73
Consommation		73,79
Total de la facture		99,52

5 Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00410 €

6 Montant total à payer avant le 20/01/2022 **99,52 €**

8 Message :
 Pour toute question sur le paiement de votre facture d'eau, veuillez contacter le SGC de Bar-le-Duc :
 Tél. : 03.29.79.23.01
 Mail : sgc.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr

9 Prénom NOM
 numéro et rue
 Code postal + COMMUNE

TIP SEPA
 Référence Unique de Mandat : TIPSEPA05504656800000000005435621
 ICS : FR66ZZZ016809
 Référence : 4 VV 21 0000000000054356 K 060 50
 Créancier : CA BAR LE DUC SUD MEUSE
 Montant : 99,52 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES
 35908 RENNES CEDEX 9

DATE et LIEU SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

568206000212
 941133000175 91100000000000543560550464906706 9952

- 1 Vos identifiants :**
 - Numéro de contrat = référence à rappeler dans tous les échanges avec le service Eau-Assainissement
 - Identifiants de connexion à votre espace abonnés : <https://eaux.meusegrandsud.fr/>
- 2 Type de facture :** Indique si la facture est basée sur un relevé réel (facture réelle) ou sur une estimation de la consommation (facture estimative).
- 3 Période de consommation facturée**
Consommation relevée (ou estimée dans le cas d'une facture estimative). ATTENTION, la consommation relevée ne correspond pas toujours à la consommation facturée (par exemple lorsque la facture précédente a été estimée, ou en cas d'écrêtement). **La consommation facturée figure au dos de la facture.**
- 4 Prix TTC moyen du litre d'eau, hors abonnement**
- 5 Montant à régler et date limite de paiement**
- 6 Coordonnées du service de l'Eau et de l'assainissement**
- 7 Coordonnées de l'organisme en charge des encaissements – A contacter pour toute question sur le paiement de votre facture, la situation de votre compte, des arriérés, des difficultés de paiement.**
- 8 Moyens de paiement : (+voir également le point 17 au verso de la facture)**
NOUVEAU : talon-TIP à renvoyer à l'adresse indiquée (Centre d'encaissement des finances publiques - 35908 RENNES Cedex 9)
- si paiement **par TIP** : talon à dater et signer, et accompagner d'un RIB en cas de mention « joindre un RIB » ou de changement de coordonnées bancaires - sans utiliser de trombone, d'agrafe, d'adhésif et sans plier
 - si paiement **par chèque** : talon à joindre non signé, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC - sans utiliser de trombone, d'agrafe, d'adhésif et sans plier
- 9 Moyens de paiement : QR CODE destiné au paiement de la facture par carte bancaire ou espèce auprès d'un buraliste ou d'un partenaire agréé**

- 11 Consommation relevée (ou estimée dans le cas d'une facture estimative)** [idem que le point 4 au recto]. ATTENTION, la consommation relevée ne correspond pas toujours à la consommation facturée (par exemple lorsque la facture précédente a été estimée, ou en cas d'écrêtement). La consommation facturée est indiquée pour chaque redevance aux points 12, 13, 14, 15, 16. Dans le cas d'une facture écrêtée suite à une fuite, la consommation facturée pour l'Eau est différente de la consommation facturée pour l'Assainissement.
- 12 Consommation facturée pour la redevance Eau.** La consommation est répartie au *pro rata temporis* par année tarifaire.
- 13 Consommation facturée pour la redevance Assainissement (collectif).** La consommation est répartie au *pro rata temporis* par année tarifaire.
- 14 Consommation facturée pour la redevance Prélèvement sur les ressources en eau** (reversée à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie). La consommation facturée pour cette redevance correspond à la consommation facturée pour la redevance Eau.
- 15 Consommation facturée pour la redevance Lutte contre la pollution** (reversée à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie). La consommation facturée pour cette redevance correspond à la consommation facturée pour la redevance Eau.
- 16 Consommation facturée pour la redevance Modernisation des réseaux de collecte des eaux usées** (reversée à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie). La consommation facturée pour cette redevance correspond à la consommation facturée pour la redevance Assainissement (collectif).
- 17 Liste de modes de paiement disponibles pour cette facture.** (Il est possible de souscrire au prélèvement automatique (mensuel ou non) **uniquement pour les prochaines factures**).

Facture réelle n° 2021-00-00-000000 du 09/12/2021

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m ³
0000	00XX000000	15	02/11/2021	1242		1282	140	40
Consommation totale relevée								40
Consommation estimée déduite								-22
Consommation facturée (m³)								18

Détail de votre facture		Prix au	Qté	U	Prix U	HT	TVA	TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement EAU	2020		1 mois		2,5000	2,50	0,14 (5,50%)	2,64
Abonnement ASST	2021		5 mois		2,5000	12,50	0,69 (5,50%)	13,19
Eau	2020		3 m ³		1,7200	5,16	0,28 (5,50%)	5,44
Eau	2021		15 m ³		1,7490	26,24	1,44 (5,50%)	27,68
Total						46,40	2,85	48,95
Collecte et traitement des eaux usées								
Abonnement ASST	2020		1 mois		1,5000	1,50	0,15 (10,00%)	1,65
Abonnement ASST	2021		5 mois		1,5000	7,50	0,75 (10,00%)	8,25
Assainissement	2020		3 m ³		1,5810	4,74	0,47 (10,00%)	5,21
Assainissement	2021		15 m ³		1,5970	23,96	2,40 (10,00%)	26,36
Total						37,70	3,77	41,47
Organismes publics								
Redevance Prélèvement sur Ressources en Eau (Agence de l'Eau)	2021		18 m ³		0,0660	1,19	0,07 (5,50%)	1,26
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	2021		18 m ³		0,2200	3,96	0,22 (5,50%)	4,18
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	2021		18 m ³		1,8500	3,33	0,33 (10,00%)	3,66
Total						8,48	0,62	9,10
Total de votre facture						92,58	6,94	99,52
Montant total à payer						92,58	6,94	99,52

Commentaires

EXTRAIT DE TITRE EXECUTOIRE : En application de l'article L2254 du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'article R.2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

VOIE DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L.1617-5 du CGCT)

DIFFICULTE DE PAIEMENT : Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation au SGC de Bar-le-Duc.

RENSEIGNEMENTS : Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à jour de votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous au service de la collectivité ou de l'assainissement au recto du présent acte.

RECLAMATIONS : Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le SGC de Bar-le-Duc de votre démarche en précisant les références du titre figurant au recto du présent acte. ATTENTION, la réclamation ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

MODES DE PAIEMENT :

- Via votre Espace Abonnés, en saisissant l'URL « eaux.meusegrandsud.fr » dans votre navigateur internet (disponible pendant 45 jours, à compter de la réception de la facture)
- Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) : dater et signer le TIP SEPA dans le cadre prévu. Ne modifier jamais le montant du TIP SEPA. Si la mention « JONGNEZ UN RIB » figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif prévu, en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.
- Par chèque bancaire ou postal : envoyer votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'adresse de l'enveloppe retour jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.
- Par règlement en numéraire (dans la limite de 300€) ou en Carte Bancaire chez un buraliste ou partenaire agréé avec le QR CODE (Liste consultable sur le site : <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiements-de-proximite>).
- Par mandat ou virement sur le compte courant bancaire du comptable chargé du recouvrement (BIC : BDFEFPCCPT - IBAN : FR37 3000 1001 1205 5400 000 095). Veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.